

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>me</sup> et MM. Christina Meissner, Christo Ivanov,  
Thomas Bläsi, Patrick Lussi, Bernhard Riedweg,  
Marc Falquet*

*Date de dépôt : 12 novembre 2013*

## **Proposition de motion**

### **Sous les pavés, la plage**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la volonté populaire qu’une traversée de la rade soit construite ;
- le projet de port et plage publique du Conseil d’Etat ;
- la nécessité de remanier ce dernier suite à la décision du Tribunal fédéral ;
- le fait que le projet de traversée de la rade aboutit au Port Noir, exactement là où le projet de port et de plage est prévu ;
- qu’un chantier combiné des deux projets permettrait d’aboutir à une économie de moyens et de coût ;

invite le Conseil d’Etat

à étudier un projet combiné de traversée de la rade, de port et de plage et à rendre un rapport au Grand Conseil.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **Rêve de mobilité urbaine**

Depuis 1896 (premier projet d'Albert Trachsel), plus d'une cinquantaine de projets de traversée de la rade de Genève ont été élaborés. Le 12 juin 1988, l'initiative du Touring Club Suisse est acceptée en votation, avec un nombre de votes positifs de 68,5 %. Les autorités reçoivent donc un mandat du peuple pour construire une nouvelle traversée, en amont du pont du Mont-Blanc, entre le Port Noir et l'avenue de France, mais les oppositions demeurent vives. La gauche s'y oppose et les milieux favorables à la traversée, se déchirent entre partisans d'un pont ou d'un tunnel. Au milieu des années nonante, le conseiller d'Etat Philippe Joye, lui-même architecte, lance un double concours pour un pont et un tunnel et propose en votation les crédits pour les deux variantes. Lors des votations, le 9 juin 1996, les voix des tenants du pont annihilent celles des tenants du tunnel et réciproquement. Loin de sombrer dans l'oubli, le sujet demeure l'un des plus chauds de la scène politique locale et refait surface en 2012 grâce à l'initiative lancée par l'UDC demandant que la volonté populaire soit respectée et que la traversée de la rade soit construite en tunnel. L'initiative se réfère à la variante 4 telle que sortie des travaux du groupe de travail « Contournement de Genève », rapport final (septembre 2004). Or, la variante V4 implique « des mesures d'accompagnement à mettre en place en parallèle à la construction de l'ouvrage sous-lacustre, permettant notamment de revaloriser les bords du lac et d'améliorer la relation transversale entre les quartiers urbains (essentiellement les Eaux-Vives, et en particulier la liaison entre les parcs et le lac) et les quais sans définir plus précisément la forme et le contenu exact que devront prendre ces mesures ». La création d'une plage ou d'îles à vocation écologique avec les déblais issus du chantier entrent parfaitement dans cette perspective.

Le 15 mai 2013, le Grand conseil déclare l'initiative de l'UDC recevable. Elle devra être soumise au peuple en 2015.

Dès lors, il s'agit de saisir l'opportunité temporelle et constructive offerte pour planifier l'aménagement en intégrant les autres projets qui sont envisagés sur le même site et qui doivent aujourd'hui être revus.

## **Rêve de plage**

Depuis toujours, le lac est au cœur de la vie de notre canton. Pourtant, les rives propices à la baignade sont peu nombreuses et les baigneurs sont contraints d'utiliser des lieux peu adaptés, voire dangereux, tel le Rhône au niveau de la Jonction. Une pétition souhaitant la création de nouveaux lieux de baignade avait déjà récolté plus de 6 000 signatures en 2005. Les eaux du Léman étant aujourd'hui d'une excellente qualité, l'Etat de Genève a saisi en 2008 l'opportunité de la demande d'extension du Port de la Nautique pour exploiter les synergies et proposer la création, aux Eaux-Vives, d'une plage populaire au cœur de la ville, dans un cadre verdoyant et éloigné du trafic routier, « la Plage publique des Eaux-Vives ».

Outre la constitution d'une grande plage et d'un parc propices à la détente au niveau du quai Gustave-Ador, le projet inclut la construction d'un port public, probablement l'une des dernières extensions portuaires significatives à Genève, et contribue à valoriser les rives en permettant de libérer les quais en aval du jet d'eau. Ce projet est attaqué par un recours du WWF. Le 28 juin 2013, après deux ans et demi d'examen, le Tribunal administratif cantonal (TAPI) a rendu son jugement et a annulé les autorisations de construire. Durant l'été, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas faire recours contre cette décision. Il a réaffirmé sa volonté de réaliser une plage mais doit reprendre l'ensemble du projet sur la base d'une planification adaptée et une minimisation des impacts sur le milieu.

## **Ne laissons pas deux rêves en rade**

Plutôt que de laisser deux rêves en rade, pourquoi ne pas saisir l'opportunité pour construire en synergie et la traversée de la rade et la plage ? La traversée de la rade aboutit au Port Noir, exactement là où le projet de port et de plage doit voir le jour. La plage revue dans un sens plus écologique, comme le propose le WWF, pourrait servir de mesure de compensation à la traversée de la rade. Le chantier combiné des deux projets permettrait d'aboutir à une économie de moyens et de coût.

Il est donc nécessaire d'étudier l'implication de la traversée de la rade sur le projet de plage car elle ne pourra être réalisée sans tenir compte de la volonté populaire en cas d'acceptation de cette initiative.

Il serait temps de ne plus opposer la mobilité et l'environnement mais de travailler en synergie et de répondre aux besoins de déplacements et de loisirs des Genevois.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.